

**Formulaire de demande de communication de données  
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS  
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : ~~Statbel~~/IBSA/~~IWEPS~~/VSA<sup>1</sup>

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal<sup>2</sup>

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef<sup>1</sup>~~

Nom : Romain

Prénom : Astrid

Adresse : Rue de Namur, 59  
1000 Bruxelles

Tél : 0 [REDACTED]

E-mail : [REDACTED]

**A compléter en cas de sous-traitance**

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe<sup>1</sup>

Contrat de confidentialité à joindre

Tél. :

Fax :

E-mail :

**Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.**

**Finalités du traitement**

**1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)**

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux.
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) 2020/042c.
- Ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale.
- Arrêté du 26 novembre 2015 relatif à la coordination de la statistique régionale et au fonctionnement de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse.
- Défi statistique n°3 « Mesurer la résilience urbaine » du Programme statistique pluriannuel 2023-2026 de l'IBSA
- Service Level Agreement relatif à la statistique sur la survie et les migrations des assujettis à la TVA.

Davantage d'information sur le programme pluriannuel de l'IBSA disponible à l'adresse suivante :  
<https://ibsa.brussels/actualites/l-ibsa-publie-le-programme-statistique-pluriannuel-bruxellois-2023-2026>

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles.

<sup>2</sup> Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution, le GDPR EU-2016/679 et la loi du 30 juillet 2018).

## 2/ Mission de l'autorité statistique

Les missions de l'IBSA sont décrites à l'article 9 de l'Arrêté du 26 novembre 2015 :

« L'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse est l'autorité statistique de la Région de Bruxelles-Capitale. Il exécute les missions suivantes :

- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'un système de données quantitatives sérielles ;
- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'outils destinés à l'analyse socio-économique ;
- réaliser des analyses socio-économiques et de prospective macro-économique ;
- mettre à disposition du public les statistiques et les résultats des analyses de l'Institut, dans le respect des conditions énoncées par l'article 7 de l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale ;
- représenter la Région de Bruxelles-Capitale auprès des instances statistiques et économiques régionales et nationales ;
- évaluer des politiques publiques à la demande du Gouvernement. »

D'avantage d'information sur les missions de l'IBSA disponible à l'adresse suivante :

<https://ibsa.brussels/missions>

## 3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

La présente demande de données s'effectue dans le cadre des missions de l'IBSA en matière d'analyse et de diffusion de données statistiques relatives aux entreprises. La finalité de ces données est d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique entrepreneuriale, de leurs mouvements et de leur survie. Les données demandées seront utilisées de la façon suivante :

- \* Développer et mettre à jour l'offre de statistique publique de l'IBSA en lien avec la dynamique entrepreneuriale, les mouvements et la survie des entreprises ;
- \* Réaliser des analyses sur des questions spécifiques en lien avec la dynamique entrepreneuriale, les mouvements et la survie des entreprises.

L'IBSA entend utiliser les données demandées, dans le respect du principe de finalité tel que consacré par l'article 1er bis, 2<sup>o</sup>, de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique.

### Durée de conservation des données<sup>3</sup>

Destruction de l'ensemble de données reçues/tous les sets de données reçus dans le cadre de cette demande au plus tard :

10 années après la réception ~~des données~~/du dernier set de données.

Les données sérielles, globales et anonymes produites, ainsi que les indicateurs construits seront conservés de manière illimitée.

### Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

La durée du traitement et de la conservation des données est limitée au temps nécessaire pour produire les données sérielles, globales et anonymes. Cette période de conservation de 10 ans est nécessaire pour comparer l'évolution des mouvements et de la survie des entreprises sur une temps long, et ainsi dépasser les effets liés à des crises momentanées.

### Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles. Ceci est valable pour chacun des sets de données demandés. Les données sont demandées annuellement. La première année de réception des données sera en 2025, avec les données relatives jusqu'à l'année de référence 2024. La dernière année de réception des données sera en 2034, avec les données relatives à l'année de référence 2033.

### Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées

<sup>3</sup> A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Serge Léonard

### Description détaillée des données

Les données demandées proviennent des bases de données sur les entreprises assujetties à la TVA produites par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium du SPF Economie et sont établies sur base du contenu de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

La présente demande de données est effectuée pour 10 ans, la première année sera l'année 2025 – première année de réception des données.

#### Migrations d'entreprises assujetties à la TVA

Pour obtenir ces données, une comparaison va être faite entre l'univers des entreprises assujetties à la TVA actives au cours des années de référence T-1 et T. Seules les unités légales actives au cours des deux années de référence et dont le siège social n'a plus la même localisation (REFNIS) au 31/12/T-1 et au 31/12/T sont prises en compte.

#### La survie des entreprises assujetties à la TVA

Toutes les entreprises créées qui sont encore actives le 31/12 de l'année à laquelle ils ont été créées sont sélectionnées. Seules les entreprises créées pour la première fois et ayant l'adresse de l'unité légale en Belgique sont incluses. En d'autres termes, les entreprises ayant stoppé et repris leurs activités ne sont pas prises en compte.

À partir de ces entreprises nouvellement créées, on regarde celles qui sont toujours actives et le restent au 31/12 des 5 années suivantes.

Catégorie(s) de personnes impliquées : Entreprises assujetties à la TVA

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique) : Localisation, année de déménagement, année de création, forme juridique, activité et classe d'emploi

Type de données : Choisissez un élément (et adaptez-le éventuellement) ou introduisez du texte.

- Données à caractère personnel
- Données d'entreprises dont certaines données sont considérées comme des données à caractère personnel
- Données d'entreprises qui ne sont pas considérées comme des données à caractère personnel

Confidentialité des données:

- Données avec identification directe: **Motivez pourquoi les données avec identification directe sont nécessaires.**
- Données pseudonymisées (= sans identification directe)
  - Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à *Décrivez le(s) set(s) de données auquel le set de données demandé est couplé.*, afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
- Données agrégées confidentielles

Période(s) de référence : Les données relatives aux **migrations des entreprises** sont demandées pour toute la Belgique, pour les années de référence 2024 jusqu'en 2033. Une prolongation supplémentaire de la période de conservation jusqu'en 2034 est demandée pour les données de migration des entreprises assujetties à la TVA pour les années de référence 2009 à 2023 inclus.

Les données sur la **survie** des entreprises sont demandées pour toute la Belgique, pour les années de référence de 2024 jusqu'en 2033. Une prolongation supplémentaire de la période de conservation jusqu'en 2034 est demandée pour les données de survie des entreprises assujetties à la TVA pour les années de référence 2008 à 2023 inclus.

Fréquence de livraison des données : annuel

Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

**Liste des variables demandées et preuve pourquoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs statistiques poursuivis décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables.**

Variable ou cluster de variables	<p><u>Migrations d'entreprises assujetties à la TVA</u></p> <p>ANNEE : jaar van verhuizingen (dus 2009 is verhuizing tussen 2008 en 2009).</p> <p>MOVE_REGION : waarde 0 (neen) of 1 (ja) – verhuizing op het niveau van de regio</p> <p>MOVE PROVINCE : waarde 0 (neen) of 1 (ja) – verhuizing op het niveau van de provincie</p> <p>MOVE_ARROND : waarde 0 (neen) of 1 (ja) – verhuizing op het niveau van het arrondissement</p> <p>MOVE_MUNICIP : waarde 0 (neen) of 1 (ja) – verhuizing op het niveau van de gemeente</p> <p>REGION_ORIG : naam van de regio van oorsprong op het einde van het jaar voorafgaand aan het verhuizingsjaar</p> <p>REGION_DEST : naam van de regio van bestemming op het einde van het verhuizingsjaar</p> <p>PROVINCE_ORIG : naam van de provincie van oorsprong op het einde van het jaar voorafgaand aan het verhuizingsjaar</p> <p>PROVINCE_DEST : naam van de provincie van bestemming op het einde van het verhuizingsjaar</p> <p>ARROND_ORIG : naam van het arrondissement van oorsprong op het einde van het jaar voorafgaand aan het verhuizingsjaar</p> <p>ARROND_DEST : naam van het arrondissement van bestemming op het einde van het verhuizingsjaar</p> <p>COMMUNE_ORIG : naam van de gemeente van oorsprong op het einde van het jaar voorafgaand aan het verhuizingsjaar</p> <p>COMMUNE_DEST : naam van de gemeente van bestemming op het einde van het verhuizingsjaar</p> <p>REFNIS_COMMUNE_ORIG : REFNIS gemeentecode op het einde van het jaar voorafgaand aan het verhuizingsjaar</p> <p>REFNIS_COMMUNE_DEST : REFNIS gemeentecode horende bij de gemeente van bestemming op het einde van het verhuizingsjaar</p> <p>CLASSE_ORIG : grootteklasse werknemers (RSZ) – laatste beschikbare gegevens voor Q4 van het jaar voorafgaand aan de verhuizing (in koppen)</p>
----------------------------------	--

	<p>CLASSE_DEST : grootteklasse werknemers (RSZ) – laatst beschikbare gegevens voor Q4 van het jaar van de verhuizing (in koppen)</p> <p>FJ_ORIG : juridische vorm (BTW) – op het einde van het jaar voorafgaand aan de verhuizing</p> <p>FJ_DEST : juridische vorm (BTW) – op het einde van het jaar van de verhuizing</p> <p>NACE_ORIG : NACE_NIS (4 digits, most overlap) – van het jaar voorafgaand aan de verhuizing</p> <p>NACE_DEST : NACE_NIS (4 digits, most overlap) – jaar van de verhuizing</p> <p>AGE : Leeftijd wordt gemeten aan de hand van de oprichtingsdatum van de onderneming in KBO / AGE= ANNEE - YEAR(DT_STDT)</p> <p>COUNT_of_NR_KBO_CO_NR : aantal wettelijke eenheden die voldoen aan voorgaande criteria</p>
Variable ou cluster de variables	<p><u>La survie des entreprises assujetties à la TVA</u></p> <p>ANNEE : jaar van creatie (dus 2008 is dus een nieuwe wettelijke eenheid die in 2008 begonnen is en op 31/12 nog actief is)</p> <p>CLASSE : grootteklasse werknemers (RSZ), laatst beschikbare data voor Q4 van het jaar van creatie</p> <p>NACE : NACE_NIS in het jaar van creatie (2 digits, most overlap)</p> <p>REFNIS_COMMUNE : REFNIS gemeentecode op het einde van het jaar van creatie</p> <p>CD_LGL_CO_TYP : Natuurlijk persoon of rechtspersoon op het moment van de creatie. We opteren initieel voor deze onderverdeling en niet voor de onderverdeling naar juridische vorm van de BTW omdat de status van natuurlijk persoon vs. rechtspersoon niet meer kan wijzigen na creatie.</p> <p>COUNT_of_year_0 : aantal wettelijke eenheden gecreëerd in ANNEE</p> <p>SURVIE_year_1 : aantal wettelijke eenheden die overleven na 1 jaar</p> <p>SURVIE_year_2 : aantal wettelijke eenheden die overleven na 2 jaar</p> <p>SURVIE_year_3 : aantal wettelijke eenheden die overleven na 3 jaar</p> <p>SURVIE_year_4 : aantal wettelijke eenheden die overleven na 4 jaar</p> <p>SURVIE_year_5 : aantal wettelijke eenheden die overleven na 5 jaar</p>
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	<p>Chacune des variables demandées est nécessaire à la réalisation des objectifs et finalités décrits au point 3 « Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis ». Il s'agit de développer des indicateurs statistiques afin d'avoir une meilleure connaissance des mouvements et de la survie des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise.</p> <p>Les variables demandées sont nécessaires à la réalisation de cette finalité en ce qu'il est nécessaire de procéder aux opérations de traitement de ces variables de la façon suivante :</p>

	<p>1. D'établir des statistiques de survie des entreprises et des statistiques sur les migrations des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre communes bruxelloises ;</li> <li>- émigration d'entreprises bruxelloises vers une commune des deux autres régions ;</li> <li>- immigration d'entreprises venant des deux autres régions vers une commune bruxelloise.</li> </ul> <p>2. D'analyser la survie et les migrations des entreprises selon différentes caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le secteur d'activité ;</li> <li>- la classe de taille ;</li> <li>- la forme juridique ;</li> <li>- la localisation.</li> </ul> <p>3. De comparer la survie et les migrations des entreprises bruxelloises avec les autres régions, provinces et l'ensemble du territoire belge.</p> <p>4. D'analyser l'évolution temporelle de la survie et des migrations des entreprises.</p> <p>Ces statistiques, établies grâce aux données envoyées par Statbel, seront publiées sous forme de tableaux, graphiques, cartes et indicateurs sur le site de l'IBSA et/ou seront utilisées au sein des différentes publications de l'Institut et/ou pour répondre à des questions reçues des usagers.</p> <p>Les statistiques développées feront l'objet d'une mise à jour annuelle, dès que de nouvelles données sont disponibles.</p> <p>Dans tous les cas, les données demandées, anonymisées, se limitent à celles qui permettent de réaliser les objectifs décrits plus haut et réaliser des tableaux, graphiques, indicateurs et cartes sur base de données agrégées. La diffusion ne concernera que des données agrégées, elle respectera les normes de non-divulgence imposées par le fournisseur des données et elle fera l'objet des procédures de contrôle usuelles de non-divulgence directe ou indirecte.</p>
--	--

#### Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

**Astrid Romain**  
(Signature)

Signature numérique de

Astrid Romain (Signature)

Date : 2024.11.04 11:44:49

+01'00'

Nom :

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef~~<sup>4</sup>

#### Avis du DPO (Data Protection Officer – Délégué.e à la protection des données)

Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et a émis un avis positif.

Signature et date : 30 octobre 2024

Rosario Debilio (Signature)

<sup>4</sup> Biffer les mentions inutiles.

Nom : R. Debilio